

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 1T3  
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> TRACTOR 185 HP	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 01804-150299/A	<b>Date</b> 2014-12-03
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 01804-15-0299	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-123-5161	
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-4-72063 (123)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-01-13</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Atlantic Standard Time AST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lockyer (HAL), Jeff	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal123
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 496-5636 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD NAPPAN RESEARCH FARM 4016 HIGHWAY 302 KENTVILLE NOVA SCOTIA BOLICO Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 3C9  
Nova Scot

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	Tractor 185 HP Asset Master Record 130915	01804	01804	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	

Solicitation No. - N° de l'invitation

01804-150299/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-4-72063

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal123

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

01804-15-0299

---

The bid solicitation package is to be inserted at this point and forms part of this document.

Le jointe au dossier de demande de soumissions doit être insérée ici et fait partie du présent document.

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	2
1.2 BESOIN .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS .....</b>	<b>5</b>
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT .....	5
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>6</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	6
6.2 BESOIN .....	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.7. PAIEMENT.....	8
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	8
6.9 ATTESTATIONS .....	8
6.10 LOIS APPLICABLES .....	9
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	9
<b>ANNEXE A .....</b>	<b>10</b>
ÉNONCÉ DES BESOINS.....	10
<b>ANNEXE B .....</b>	<b>14</b>
BASE DE PAIEMENT.....	14
<b>ANNEXE C.....</b>	<b>15</b>
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES .....	15
<b>ANNEXE D .....</b>	<b>18</b>
EXIGENCES RELATIVES AU CODE DE CONDUITE.....	18

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Aucune exigence en matière de sécurité n'est rattachée à cet appel d'offres.

### **1.2 Besoin**

Au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada sollicite des offres pour le fourniture et livraison, au plus tard le 31 mars 2015, d'un (1) tracteur agricole à la ferme expérimentale de Nappan d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, située 4016 Highway 302, à Nappan (Nouvelle-Écosse) B0L 1C0. Le fournisseur retenu devra assurer l'entretien et les réparations liées à la garantie du tracteur et donner une formation à l'intention des conducteurs, conformément au besoin décrit dans les présentes.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les paragraphes 04 et 05 de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#) incorporées ci-haut par renvoi, sont supprimées en entier et remplacées par ce qui suit :

4. Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste des noms de tous les individus qui sont administrateurs du

---

soumissionnaire, ou le nom du propriétaire, au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA). Ces soumissionnaires doivent diligemment informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'achat ainsi que pendant la période du contrat.

5. Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés ([Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire](#) – PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne ou toutes les personnes mentionnées ci-dessus, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement et les renseignements connexes dans le délai prévu, ou à défaut de coopérer dans le cadre du processus de vérification, la soumission sera déclarée non recevable. »

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 90 jours

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq(5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le

N° de l'invitation - Solicitation No.  
01804-150299/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01804-15-0299

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-4-72063

Id de l'acheteur - Buyer ID  
ha1123  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique **deux (2) copies papier**  
Section II : Soumission financière une (1) copie papier  
Section III : Attestations une (1) copie papier

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe B - la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

---

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Pour être déclarée recevable, la soumission doit respecter tous les critères techniques obligatoires conformément à l'Annexe C - Critères techniques obligatoires.

##### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

### **4.2 Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat**

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.



### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

Au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada sollicite des offres pour le fourniture et livraison, au plus tard le 31 mars 2015, d'un (1) tracteur agricole à la ferme expérimentale de Nappan d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, située 4016 Highway 302, à Nappan (Nouvelle-Écosse) B0L 1C0. Le fournisseur retenu devra assurer l'entretien et les réparations liées à la garantie du tracteur et donner une formation à l'intention des conducteurs, conformément au besoin décrit dans les présentes.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
01804-150299/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01804-15-0299

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-4-72063

Id de l'acheteur - Buyer ID  
hal123  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Date de livraison

Il est obligatoire que tous les livrables demandés soient reçus et prêts à l'emploi **au plus tard le 31 mars 2015**. Si cette exigence ne peut être respectée, le contrat sera résilié.

Il est entendu et convenu que si le contrat lui est attribué, le meilleur délai de livraison possible que pourra offrir l'entrepreneur sera de \_\_\_\_\_ jours après la date de l'attribution du contrat (tel qu'indiqué par le soumissionnaire).

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jeff Lockyer  
Titre : Agente d'approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 1713 Bedford Row  
Halifax, N.É. B3J 3C9  
Téléphone : (902) 496-5636  
Télécopieur : (902) 496-5016  
Courriel : [jeffrey.lockyer@tpsgc.gc.ca](mailto:jeffrey.lockyer@tpsgc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Solicitation No.  
01804-150299/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01804-15-0299

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-4-72063

Id de l'acheteur - Buyer ID  
hal123  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## **6.7. Paiement**

### **6.7.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans **l'annexe B**, Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

### **6.7.2 Limite de prix**

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## **6.8 Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

## **6.9 Attestations**

### **6.9.1 Conformité**

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

N° de l'invitation - Solicitation No.

01804-150299/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

01804-15-0299

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

HAL-4-72063

Id de l'acheteur - Buyer ID

hal123

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales **2010A (2014-09-25)** biens - complexité moyenne;
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Critères techniques obligatoires;
- f) Annexe D, Exigences Relatives au Code de Conduite;
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

## ANNEXE A

### ÉNONCÉ DES BESOINS

Fourniture et livraison, au plus tard le 31 mars 2015, d'un (1) tracteur agricole à la ferme expérimentale de Nappan d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, située 4016 Highway 302, à Nappan (Nouvelle-Écosse) B0L 1C0. Le fournisseur retenu devra assurer l'entretien et les réparations liées à la garantie du tracteur et donner une formation à l'intention des conducteurs, conformément au besoin décrit dans les présentes.

Critères techniques obligatoires

#### **Portée**

Le tracteur doit être neuf, et du modèle le plus récent du fabricant encore en cours de production.

Le tracteur doit provenir d'un fabricant qui a prouvé son admissibilité en fabriquant et en vendant des véhicules de ce type et de cette taille depuis au moins 1 an.

Le tracteur doit être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles visant la construction, la sécurité, le bruit et la pollution en vigueur au Canada au moment de la construction.

Le véhicule doit être livré destination FAB, au plus tard le 31 mars 2015.

#### **Capacité/rendement**

Caractéristique	Unité de mesure	Exigence
1. Vitesse de déplacement	mi/h	25 mi/h
2. Puissance de la prise de force	cheval (hp)	Minimum de 150 hp
3. Moteur diesel 6 cylindres	cheval (hp)	Minimum de 185 hp
4. Débit de la pompe hydraulique	gal/min	Minimum de 30 gal/min

N° de l'invitation - Solicitation No.

01804-150299/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

01804-15-0299

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

HAL-4-72063

Id de l'acheteur - Buyer ID

hal123

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### **Capacités d'attelage d'équipement**

<b>Systeme d'attelage</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Exigences</b>
Attelage 3 points avant		
Prise de force avant		

### **Exigences**

#### **Modèle standard**

L'équipement doit être du modèle le plus récent.

L'équipement doit être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles visant la construction, la sécurité, le bruit et la pollution en vigueur au Canada au moment de la construction.

#### **Normes de sécurité**

Niveau de bruit – Le niveau sonore de l'équipement doit répondre aux exigences des textes législatifs visant la santé et la sécurité au travail, tant au poste de commande qu'à l'extérieur.

Exigences en matière de sécurité – Le tracteur doit être conforme aux normes PCSA et aux normes sur les véhicules automobiles du Canada qui s'y appliquent.

#### **Rendement du tracteur**

Le tracteur doit avoir, au minimum, les capacités de puissance, de débit et de vitesse indiquées dans le tableau intitulé Capacité/rendement figurant plus haut.

#### **Condition de livraison de l'équipement**

L'équipement doit être livré à destination prêt à être utilisé (révisé et réglé) et nettoyé, à l'intérieur comme à l'extérieur.

#### **Adresse de livraison**

Le fournisseur doit livrer l'équipement au plus tard le 31 mars 2015, à l'adresse suivante :

Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Ferme expérimentale de Nappan  
4016 Highway 302  
Nappan (Nouvelle-Écosse) B0L 1C0

## **Attelage/équipement**

### **Poste de commande**

Cabine de sécurité ROPS – Cabine avec protection anti-renversement, chauffée et climatisée

Siège à suspension pneumatique – Le siège du conducteur, à suspension pneumatique, doit être de première qualité en tissu et avoir un haut dossier. Il doit être équipé de ceintures de sécurité rétractables.

Radio – La cabine doit être équipée d'un poste de radio AM/FM

Klaxon – le poste de commande doit être doté d'un klaxon.

### **Moteur**

Le tracteur doit être équipé d'un moteur diesel de 6 cylindres.

### **Accessoires du moteur**

Le moteur doit être doté d'un chauffe-moteur, de bougies de préchauffage ou d'un dispositif de démarrage à froid pour pouvoir démarrer par temps froid.

### **Transmission**

La transmission doit être la transmission standard du fabricant, à savoir à changement de vitesse sous charge avec inverseur.

### **Freins**

Le système de freinage doit être le système standard du fabricant.

### **Direction**

Le tracteur doit être équipé du système de direction standard du fabricant.

### **Garantie**

Le fournisseur **doit** offrir une garantie minimale d'au moins un (1) an sur les pièces et accessoires défectueux, y compris l'installation des pièces et accessoires de rechange.

### **Garantie – Entretien et réparation**

Le fournisseur **doit** effectuer l'entretien et les réparations sous garantie. L'entretien et les réparations sous garantie, y compris de l'équipement connexe, doivent être réalisés conformément aux exigences du fabricant, de façon à garantir le rendement optimal du véhicule, pendant toute la période de garantie.

#### **1. Garantie – Calendrier d'entretien et de réparation**

a) Le fournisseur **doit** fournir au responsable technique un calendrier d'entretien et de réparation qui respecte les exigences spécifiques établies par le fabricant pour le rendement

optimal du véhicule et de l'équipement connexe, pendant toute la période de garantie.

Le fournisseur **doit** procéder à l'entretien et aux réparations du véhicule visés par la garantie, conformément au calendrier.

Si l'entretien et les réparations sous garantie doivent être réalisés dans les installations d'AAC, le technicien doit s'y présenter dans les 24 heures suivant l'avis au fournisseur.

Si l'entretien et les réparations sous garantie doivent être réalisés à l'extérieur des installations d'AAC, l'atelier doit se trouver à 200 kilomètres ou moins de la ferme expérimentale de Nappan située 4016 Highway 302 à Nappan (Nouvelle-Écosse) B0L 1C0.

Le fournisseur doit pouvoir offrir des services liés à la garantie au fur et à mesure des besoins et doit avoir un accès rapide aux pièces d'un établissement autorisé d'entretien et de réparation.

### **Soutien logistique intégré**

Le fournisseur **doit** s'assurer que les pièces de rechange nécessaires à la réparation et à l'entretien adéquats du ou des véhicules seront vendues pendant au moins dix (10) ans.

#### **1. Documents**

Le fournisseur **doit** remettre les documents suivants :

Manuels du véhicule – Manuels nécessaires à l'utilisation en toute sécurité du véhicule, à son entretien et à sa réparation. Il est préférable d'envoyer un ensemble complet de manuels sur CD/DVD-ROM, toutefois, un ensemble complet des manuels d'utilisation **doit** être fourni en format papier, au minimum, à l'exclusion du manuel des pièces qui peut être accessible en ligne. Font partie des manuels du véhicule :

- i. Manuel d'utilisation – En anglais au minimum;
- ii. Manuel des pièces – En anglais au minimum;
- iii. Manuels d'entretien (réparation en atelier) – En anglais, au minimum.

a. lettre de garantie - Le fournisseur doit présenter une copie papier de la lettre de garantie dûment rempli et signé (en anglais, au minimum) avec le véhicule. Le fournisseur doit envoyer une copie de la lettre de garantie, en format électronique, le directeur technique au moment de l'expédition.

#### **Formation des conducteurs**

Le fournisseur **doit** offrir la formation suivante :

- a. Introduction – Une séance d'introduction destinée à six (6) utilisateurs au maximum, au plus tard un (1) mois après la livraison du véhicule.
- b. Le cours **doit** donner aux participants des renseignements détaillés sur la façon d'utiliser le véhicule et de procéder à son entretien quotidien et à celui de l'équipement connexe (entretien quotidien : vérification de la pression des pneus, de l'huile, etc.)
- c. La formation sera donnée sur place.



N° de l'invitation - Sollicitation No.  
01804-150299/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01804-15-0299

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-4-72063

Id de l'acheteur - Buyer ID  
hal123  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## ANNEXE B

### BASE de PAIEMENT

Le soumissionnaire doit proposer un prix global ferme, en dollars canadiens, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée non comprise, destination FAB, transport compris, taxe d'accise et droits de douane canadiens compris.

Livraison droits acquittés (DDP), Incoterms 2000. L'entrepreneur doit prendre à sa charge tous les frais liés à la livraison, les coûts d'administration et les risques liés au transport, ainsi que le dédouanement, y compris le paiement des taxes et droits de douane jusqu'à destination.

Pour être déclarée recevable, une soumission doit répondre aux exigences de l'appel d'offres et respecter tous les critères obligatoires. La soumission portant le prix calculé le plus bas fera l'objet d'une recommandation pour l'attribution d'un contrat.

#### Description:

#### Prix de lot ferme :

Fourniture et livraison d'un (1) tracteur agricole à la ferme expérimentale de Nappan d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, située 4016 Highway 302, à Nappan (Nouvelle-Écosse) B0L 1C0, tel qu'il est précisé dans l'Annexe A - Exigence, l'Annexe B - Modalités de paiement et l'Annexe C - Critères techniques obligatoires.

**Total du prix de lot ferme :** \_\_\_\_\_ \$ (TPS/TVH en sus)

**Marque/modèle proposés:** \_\_\_\_\_

**Exigences :** Le Canada se réserve le droit de vérifier si toutes les spécifications ci-haut ont été satisfaites avant l'attribution du contrat.

Les spécifications obligatoires qui ne sont pas satisfaites entraîneront l'irrecevabilité de la soumission. Si l'on détermine que certaines spécifications n'ont pas été satisfaites après l'attribution du contrat, ce dernier pourrait être résilié.

Le soumissionnaire atteste que toutes les exigences obligatoires ci-haut sont satisfaites.

**Signature :** \_\_\_\_\_

## ANNEXE C

### Critères techniques obligatoires

**Directives** : Les soumissionnaires **doivent** indiquer s'ils répondent ou non aux critères techniques obligatoires. Ils devraient également inclure, si possible, deux (2) exemplaires de la documentation descriptive du ou des produits offerts. Ces documents doivent être suffisamment exhaustifs pour démontrer clairement le respect de chacun des critères techniques obligatoires ci-dessous.

Les soumissionnaires **devraient** fournir des commentaires et indiquer le numéro des pages où il est démontré, dans les brochures ou les fiches techniques fournies, que chaque critère technique obligatoire est respecté, et y mettre en évidence les données pertinentes.

Les soumissionnaires **doivent** indiquer, pour chaque critère technique obligatoire énoncé ci-dessous, si le produit ou le service offert est conforme ou non.

En présentant l'annexe C (« Critères techniques obligatoires »), les soumissionnaires attestent que les produits offerts satisfont aux critères techniques obligatoires et qu'ils seront construits conformément à ceux-ci.

Il sera à votre avantage de fournir le plus de détails possible pour appuyer vos dires et vos allégations de conformité à chacune des spécifications.

**REMARQUE** : La Couronne n'est AUCUNEMENT tenue de demander des précisions sur les soumissions ni sur la documentation technique fournie à l'appui. À défaut de se conformer à tous les critères techniques obligatoires suivants, la soumission sera jugée irrecevable et sera écartée.

N°	Caractéristique	Conformité		Commentaires/renvois
		Oui	Non	
I.				
A.	Matériel neuf, du modèle le plus récent du fabricant			
B.	Matériel venant d'un fabricant qui a prouvé son admissibilité en construisant et en vendant des véhicules du même type, de la même taille et de la même catégorie depuis au moins 1 an.			
C.	Conformité à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles visant la construction, la sécurité, le bruit et la pollution en vigueur au Canada au moment de la construction.			

N°	Caractéristique	Conformité		Commentaires/renvois
		Oui	Non	
<b>II.</b>	<b>Le tracteur agricole doit avoir les caractéristiques suivantes :</b>			
<b>Éléments du moteur</b>				
A	Moteur diesel 6 cylindres – 185 hp minimum			
B	Puissance de la prise de force – 150 hp minimum			
C	Carburant – Diesel			
D	Capacité du réservoir – 300 litres minimum			
E	Transmission – changement de vitesse sous charge, avec inverseur			
F	Débit de la pompe hydraulique - Minimum de 30 gal/min			
G	Le moteur doit être équipé d'un chauffe-moteur			
H	Freins hydrauliques à disque humide			
<b>Caractéristiques de l'équipement</b>				
A	4 roues motrices essieu avant			
B	Prise de force 540/1000			
C	Garde-boue avant			
D	Phares – au moins 2 à l'avant, 4 à l'arrière			
E	Vitesse de circulation – 25 mi/h minimum			
F	Quatre (4) télécommandes d'hydraulique arrière			
G	Cabine à suspension			
H	Chauffage et climatisation de cabine			
I	Attelage 3 points arrière			
J	Pneus arrière pleins avec calcium			
K	Taille des pneus avant : 14.9 R30 (380/85R30)			
L	Taille des pneus arrière : 18.4 R42 (480/80R42)			
M	Attelage 3 points avant			
N	Prise de force avant (même direction qu'à l'arrière)			
O	Siège pneumatique totalement ajustable doté d'accoudoirs			
P	Rétroviseurs gauche et droit télescopiques			
Q	Pare-soleil			
R	Essuie-glace arrière avec lave-glace			
S	Phare de signalisation			
T	Protège-calandre avec poids			
U	Coffre à outils			
V	Télécommande de l'attelage arrière à l'extérieur de la cabine			

N° de l'invitation - Solicitation No.

01804-150299/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

01804-15-0299

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

HAL-4-72063

Id de l'acheteur - Buyer ID

hal123

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N°	Caractéristique	Conformité		Commentaires/renvois
		Oui	Non	
	<b>Autres</b>			
1.	Inspection préalable à la livraison – Standard			
2.	FAB Destination			
	<b>Garantie</b>			
1.	Le fournisseur <b><u>doit</u></b> accorder une garantie d'au moins une (1) an sur les éléments et les pièces, comprenant l'installation des éléments et pièces de rechange.			
2.	Le fournisseur <b><u>doit</u></b> accorder une garantie d'au moins deux (2) ans sur le groupe motopropulseur.			

N° de l'invitation - Solicitation No.  
01804-150299/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
01804-15-0299

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-4-72063

Id de l'acheteur - Buyer ID  
hal123  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## ANNEXE D

### EXIGENCES RELATIVES AU CODE DE CONDUITE

Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, au plus tard à la date de clôture de la demande de soumissions :

- a) une liste complète des noms de toutes les personnes qui sont actuellement des administrateurs de leur entreprise;

Dénomination sociale complète du fournisseur : \_\_\_\_\_

Adresse du fournisseur : \_\_\_\_\_

NEA du fournisseur : \_\_\_\_\_

Numéro de la demande de soumissions : 01804-150299

Bloc-signature de l'agent de négociation  
des contrats :

Jeff Lockyer  
Agent d'approvisionnement p. i.  
Direction des approvisionnements, Région de  
l'Atlantique  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
5<sup>e</sup> étage, édifice public Dominion  
1713 Bedford Row, Halifax (N.-É.) B3J 3C9  
[jeffrey.lockyer@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:jeffrey.lockyer@pwgsc-tpsgc.gc.ca)  
Téléphone : 902-496-5636  
Télécopieur : 902-496-5016  
Gouvernement du Canada

Liste des administrateurs : Veuillez fournir une liste complète des noms de toutes les personnes qui siègent actuellement au conseil d'administration de l'entreprise susmentionnée.

**Administrateurs :** (Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées)

NOM	NOM	NOM	NOM

Au besoin, joindre une autre feuille pour des noms additionnels.